

MINISTÈRE PUBLIC

Communiqué de presse

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Délit de chauffard dans une zone de travaux au Locle

La Police neuchâteloise a effectué des contrôles de vitesse sur la rue de France au Locle, dans la zone de travaux du tunnel de contournement. Ces opérations révèlent un non-respect massif des limitations en vigueur et un délit de chauffard.

Dans le cadre des mesures visant à assurer la sécurité des ouvriers sur le chantier du tunnel de contournement du Locle, la police neuchâteloise a mené une opération de contrôle de vitesse le jeudi 20 mars 2025, entre 09h00 et 12h05, sur la rue de France, à hauteur du pont de chemin de fer.

Les résultats de cette opération révèlent d'importants non-respects des limitations en vigueur à cet endroit (30km/h) :

- 1'301 véhicules contrôlés
- 523 infractions constatées, soit 40% du trafic
- 512 conducteurs sanctionnés par amende d'ordre (excès de vitesse de 1 à 15 km/h)
- 11 conducteurs signalés pour des excès supérieurs à 15 km/h (procédure administrative)

Un cas de délit de chauffard

Lors du contrôle, un automobiliste a été enregistré à une vitesse de **86 km/h dans une zone limitée à 30 km/h**, soit un dépassement de **56 km/h**. Interpellé peu après, il a reconnu les faits. Son permis de conduire a été immédiatement saisi et une instruction pénale a été ouverte par le Procureur de service. Selon la législation en vigueur, il risque :

- Une peine d'emprisonnement de 1 à 4 ans ou une peine pécuniaire, suivant ses antécédents pénaux en matière de circulation routière.
- Une suspension de permis d'au moins 2 ans.

Rappel des mesures de sécurité

La police neuchâteloise rappelle que les limitations de vitesse dans les zones de chantier sont instaurées afin de garantir la sécurité des ouvriers et de limiter les risques d'accidents, qui pourraient causer d'importantes perturbations du trafic. Afin d'assurer le respect de ces règles, des contrôles supplémentaires seront menés prochainement.

Contacts :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00.

Neuchâtel, le 25 mars 2025